

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2021

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : KRUSE Flasche EV

- Numéro d'article : 1001360334982

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

La substance ne est pas classé comme dangereux et / ou ne est pas soumise à l'obligation de produire un rapport sur la sécurité chimique sous REACH, donc pas de scénarios d'exposition sont requises pour cette fiche de données de sécurité.

- **Emploi de la substance / de la préparation** le contrôle des émissions

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur :

Staub & Co. - Silbermann GmbH

Ostendstraße 124

D-90482 Nürnberg

Tel.: 0911 / 5482 - 0

Fax: 0911-5482 -1119

Mail:info@staub-silbermann.de

##### - Service chargé des renseignements :

Abteilung HSE

e-Mail: sdb@staub-silbermann.de

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

- Pictogrammes de danger néant

- Mention d'avertissement néant

- Mentions de danger néant

#### - 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### - 3.2 Mélanges

##### - Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers: néant

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements souillés.

- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2021

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2021

---

**Désignation commerciale : KRUSE Flasche EV**


---

(suite de la page 1)

- **après contact avec la peau :**  
*Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.*
  - **après contact avec les yeux :**  
*Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.  
Consulter un ophtalmologiste en cas de troubles survenants.*
  - **après ingestion :**  
*Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
  - **Indications destinées au médecin :** *Un traitement en fonction des symptômes est recommandé*
  - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:**  
*Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
  - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
*Peut être dégagé en cas d'incendie :*  
carbone oxydes (COx)  
Oxyde d'azote (NOx)  
Acide cyanhydrique (HCN)  
ammoniac
  - **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant*
  - **Autres indications**  
*Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives*
- 

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
*Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*
  - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
*Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .  
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.*
  - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*
  - **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
*Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*
- 

F —  
(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2021

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2021

---

**Désignation commerciale : KRUSE Flasche EV**


---

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
  - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)  
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.
  - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les oxydants.
  - **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Recommended storage temperature > -10 - ≤ 25 °C.
  - **Classe de stockage :** 12 (VCI - Konzept, 2007)
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
  - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
  - **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
  - **8.2 Contrôles de l'exposition**
  - **Équipement de protection individuel :**
  - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau
  - **Protection respiratoire :**  
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
  - **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre B
  - **Protection des mains :** Gants de protection.
  - **Matériau des gants**  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc naturel (Latex)  
Caoutchouc nitrile  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
  - **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir
  - **Protection des yeux :** Gafas de seguridad recomendadas durante el llenado.
  - **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- 

F —  
(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2021

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2021

Désignation commerciale : KRUSE Flasche EV

(suite de la page 3)

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme : liquide

Couleur : incolore

- Odeur : facilement possible après l'ammoniaque

- Seuil olfactif: non déterminé

- valeur du pH: 10  
(Solution aqueuse 10%)

- Point de fusion : ~ - 11,5 °C

- Point d'ébullition : 106 - 110 °C

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas inflammable.

- Température de décomposition : non déterminé

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

- Densité à 20 °C: ~ 1,09 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative. non déterminé

- Densité de vapeur: non déterminé

- Vitesse d'évaporation. non déterminé

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : entièrement miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : -2,59 log POW (urea)

##### - Viscosité :

dynamique à 20 °C: ~ 1 mPas

cinématique : non déterminé

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.2 Stabilité chimique

##### - Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses La formation de gaz ammoniac

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### - 10.5 Matières incompatibles:

alcalis (lessives)

oxydants puissants (permanganate, chromates, nitrates, nitrites, chlore et les hypochlorites)

##### - 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ammoniac

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2021

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2021

---

**Désignation commerciale : KRUSE Flasche EV**


---

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : no irritant effect known
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: n'est pas applicable
- **vPvB**: n'est pas applicable
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**  
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.  
On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.
- **Emballages non nettoyés** : Elimination conformément aux prescriptions légales

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2021

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2021

**Désignation commerciale : KRUSE Flasche EV**

(suite de la page 5)

**- Recommandation :**

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

**- Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	néant
- IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

